



L'Actu Ardente

Avril
2025



Tu veux recevoir L'Actu Ardente par mail? Scanne ce QR code et remplis le formulaire.

Encore une grève?

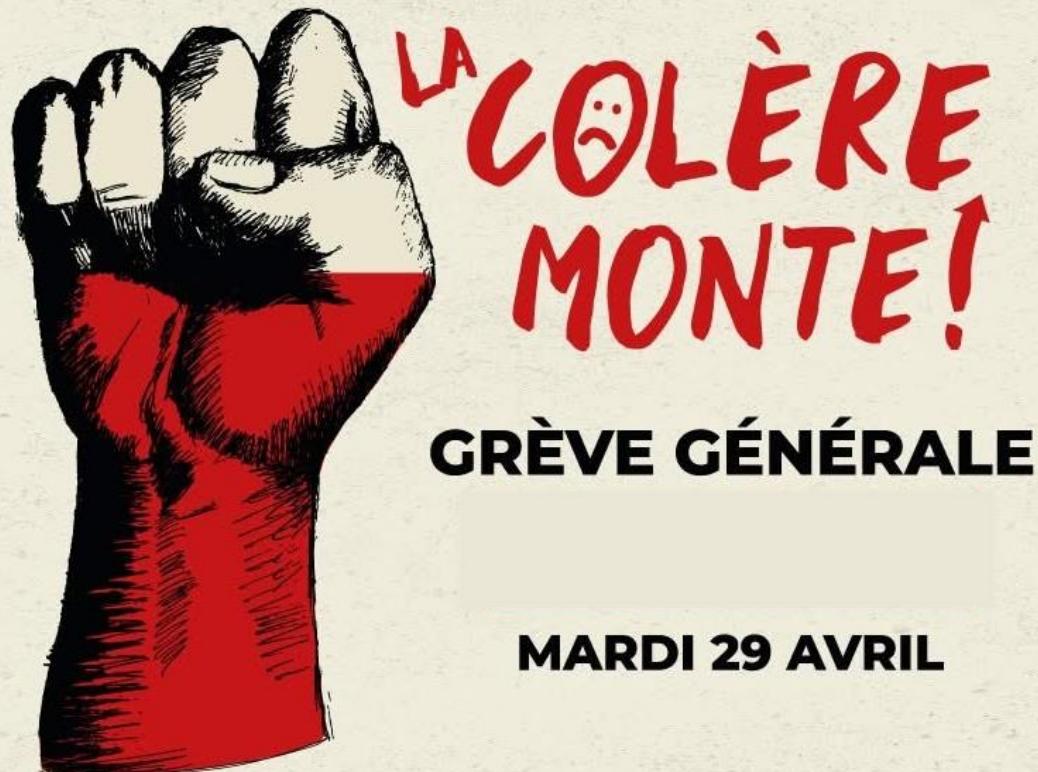
→ Oui et on vous explique pourquoi.



Le mouvement du 31/03 s'inscrivait dans un marathon d'**opposition citoyenne** contre les mesures du gouvernement fédéral.

La prochaine étape est fixée au 29 avril et **des actions sont à prévoir dans votre région.**

La ligne d'arrivée ? Le recul du gouvernement sur les réformes impactant les salaires, les pensions, la flexibilité du travail, les fins de carrières...



Encore une grève?

→ Oui et on vous explique pourquoi.



« Encore une grève? »

Oui, et il risque d'y en avoir d'autres!

« Est-ce vraiment le seul moyen de faire bouger les lignes? »

Oui, lorsque la concertation ne suffit plus, il s'agit du dernier rapport de force dont nous jouissons. En Belgique, et uniquement dans certaines conditions, il s'agit heureusement d'un droit!

"Nos dirigeants politiques s'en foutent"

« Ca embête tout le monde! »

Effectivement, ça crée des désagréments, y compris pour nos représentants politiques. L'arrêt de l'économie, ne serait-ce qu'un jour, permet de rappeler à nos élus que leur accord de gouvernement ne fait pas consensus dans la population.

Après les paroles, place aux actes citoyens pour montrer le ras-le-bol.

La concertation sociale est notre force mais lorsqu'il ne reste rien (ou presque) à négocier, la grève est notre dernier recours.

Encore une grève?

→ Oui et on vous explique pourquoi.



Faut-il rappeler les raisons de ce mouvement contestataire qui n'implique pas que les syndicats, mais aussi associations, jeunes et moins jeunes?

Passons-les en revue, ça ne nous fera pas de mal (pour l'instant).

Voici un aperçu des mesures du gouvernement auxquelles on s'oppose :

- Travailler plus longtemps pour une pension moins élevée.
- Travailler avec toujours plus de flexibilité (horaires, conditions, rémunération...)
- Bloquer les salaires bruts via la loi de 96 (marge salariale de 0% pour 2025/2026) avec en ligne de mire une réforme de l'indexation et de la loi qui encadre les augmentations salariales par secteur (AIP)
- Cibler les femmes, les plus sujettes au temps partiel voire le décompte du congé de maternité (périodes assimilables à la pension)
- Cibler les demandeurs d'emploi par le renvoi vers les CPAS avec un RIS (Revenu d'intégration social) pour ceux n'ayant pas retrouvé d'emploi.
- Cibler les services publics et leurs fonctionnaires. Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Le leitmotiv du gouvernement ARIZONA n'était-il pas de récompenser le travail ? Ils veulent supprimer les périodes assimilées à du travail pour rendre le salariat comme unique critère permettant de valoriser la pension. Et pourtant, le montant des pensions – donc le travail passé, va être réduit. Est-ce ça, leur manière de récompenser le travail ?

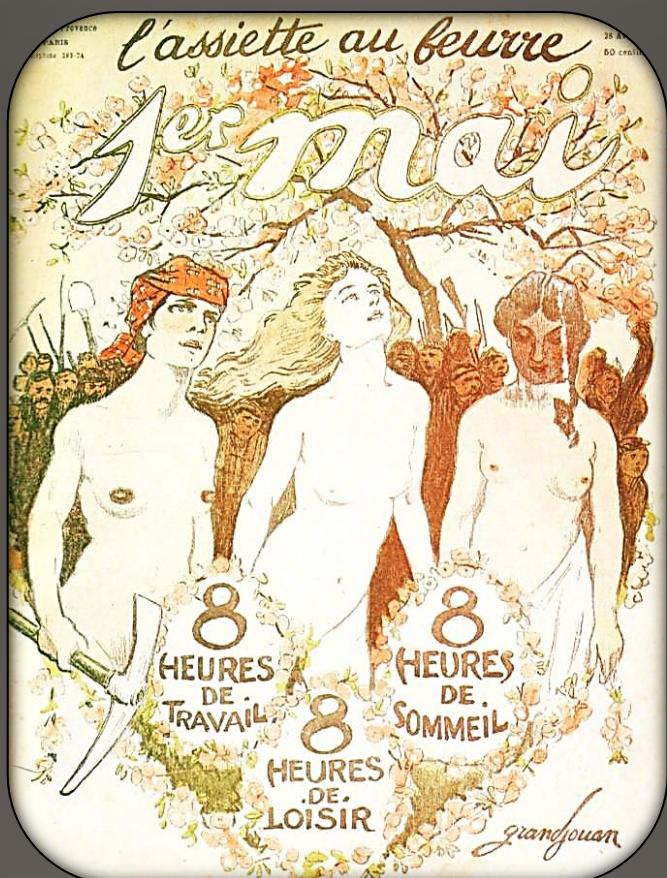
Le 1 mai, la journée des droits des travailleurs.



Le 1er mai, la fête du Travail, vient d'un mouvement syndical né aux Etats-Unis qui revendiquait la journée de travail de 8h.

Cette date fût choisie car c'était le jour de l'année où les contrats de travail étaient renouvelés. Les travailleurs refusaient de reprendre le travail tant que la journée des 8h n'était pas instaurée.

Le premier mai est gravé dans les mémoires comme une victoire significative dans la quête d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



Aujourd'hui encore, cette date continue d'être une journée symbolique de solidarité et de mobilisation pour les travailleurs du monde entier.

YUMI, Skill+, SWP

→ Quand le paquebot devient offshore



Nous sommes en 2025, et cela marque la deuxième année où nous utilisons Yumi comme système d'évaluation : une orientation plus qualitative des évaluations sans score.

Cependant, un outil supplémentaire est utilisé cette année : **Skills+ ou skills management**. Cet outil permet de définir jusqu'à 10 compétences primaires et minimum 2 compétences secondaires. Les compétences primaires sont assignées par la hiérarchie, les compétences secondaires sont optionnellement à choisir par le travailleur.

Pourquoi est-ce important d'y prêter attention?

Pour l'entreprise, il s'agit de définir l'orientation que prendra votre carrière, pour votre développement personnel, pour vous tourner vers le futur...

Nous souhaitons vous sensibiliser à l'utilisation de cet outils car la maîtrise de certaines compétences pourrait devenir un atout précieux pour certains, tandis que d'autres compétences pourraient perdre de leur valeur.



Nouvelle politique salariale

→ kesako ?



Plusieurs articles de presse nous en parlaient récemment : Lors de l'assemblée générale des actionnaires de ce 16 avril 2025, le SFPIM (société fédérale de participations et d'investissements, càd, l'état Belge) qui détient 53,5% de l'actionnariat de Proximus SA, n'a pas souhaité se positionner quant à la nouvelle politique salariale proposée par le conseil d'administration de l'entreprise.

Que contenait cette proposition?

Donner la possibilité aux administrateurs d'obtenir une rémunération partielle via l'acquisition d'actions. Elle entendait également proposer au personnel la possibilité d'acquérir des actions à un prix réduit (avec une décote de 16% par rapport au prix du marché).

Le salaire proposé aux futurs CEO serait selon les benchmarks, faible. Ce qui n'attire pas les talents.

Cependant, notre gouvernement n'a pas souhaité se positionner sur cette proposition.

Qu'est-ce que cela implique?

Le dossier est renvoyé vers le CA (conseil d'administration) qui aura lieu le 8 mai 2025 et sera de nouveau discuté avec les actionnaires de l'entreprise dont évidemment le SFPIM.

Nous y reviendrons lorsque les débats auront eu lieu.





Augmentation des frais de représentation et de HomeWorking

La mise en application avec effet rétroactif de la CCT concernant ces deux points se fera durant ce mois d'avril. Cela veut dire que comme convenu dans la convention collective, l'indemnité de travail à domicile et celle pour frais de représentation seront augmentées de 5€ par mois avec un effet rétroactif au mois de janvier 2025.

Si vous êtes éligible à l'une de ces indemnités, vous percevrez donc 15€ de plus ce mois-ci ainsi que le montant adapté.

Chèques sport & culture
Où les dépenser?



Toujours dans le cadre de la CCT, il a été négocié que chaque employé reçoive un chèque « Sport et Culture » de 50€ à valoir jusqu'au 30 juin 2026.

Vous retrouverez la liste des enseignes et établissements participants sur l'app Pluxee ou directement sur le site via le QR code ci-dessus.



Envie d'en savoir plus?

Retrouvez-nous sur le groupe facebook
CGSP Télécom Wallonie



**29 avril 2025
Grève générale!**

Ne fais pas l'autruche et
rejoins le mouvement